**Résumé de l’affaire Volkswagen c. AQLPA**

En 2015, Volkswagen reconnaît publiquement que des véhicules au diesel qu’elle a mis sur les marchés, dont canadien, entre 2009 et 2015 ont été équipés d’un logiciel permettant de fausser les résultats de tests d’émissions polluantes. Ces véhicules affichaient donc des niveaux d’émissions d’oxyde d’azote jusqu’à quarante fois plus élevés que ceux autorisés par la loi. Des poursuites sont intentées dans plusieurs juridictions, dont au Québec, notamment ce dossier.

Ce scandale a été nommé le « *dieselgate* ». Depuis le dévoilement de ce stratagème, plusieurs recours ont été intentés dans différents pays dont cinq recours différents à Montréal au nom des propriétaires ou locataires des automobiles concernées. De son côté, l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a entrepris le 13 septembre 2015 une procédure différente à Québec : celle-ci vise à réclamer une indemnité pour l’ensemble des Québécois·es en lien avec le non-respect des normes environnementales applicables. L’action collective vise toute personne physique résidant ou ayant résidé au Québec à un moment ou un à un autre entre le 1er janvier 2009 et le 21 septembre 2015.

Le 24 janvier 2018, la Cour supérieure rend un jugement autorisant une action collective l’AQLPA et André Bélisle contre des entreprises des groupes Volkswagen et Audi. La Cour rejette la demande de dommages compensatoires, mais autorise l’action collective sur le volet portant sur les dommages punitifs. Volkswagen fait appel de la décision. Le 18 juin 2018, la juge Bélanger de la Cour d’appel du Québec rejette la demande pour permission d’appeler de cette décision.

Volkswagen persiste. Le 2 mai 2019, la Cour suprême du Canada accueille la demande d’autorisation d’appel de l’arrêt de la Cour d’appel. Le CQDE et ENvironnement JEUnesse appuient l’AQLPA dans sa démarche pour s’assurer que l’action collective soit autorisée afin que les audiences sur le fond puissent ensuite démarrer.

*Voir le cheminement comparé de l’action collective Volkswagen contre l’AQLPA et d’ENvironnement JEUnesse contre le Canada à la page suivante.*

**Cheminement comparé de l’action collective Volkswagen contre l’AQLPA et d’ENvironnement JEUnesse contre le Canada**

Cheminement de l’action collective Volkswagen contre l’AQLPA

Cheminement de l’action collective d’ENvironnement JEUnesse contre le Canada